

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

G/SPS/GEN/904
19 février 2009

(09-0897)

Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires

Original: anglais/
espagnol

MESURES PRISES CONCERNANT LA MISE EN ŒUVRE DE L'ACCORD DE L'OMC SUR L'APPLICATION DES MESURES SANITAIRES ET PHYTOSANITAIRES

Renseignements présentés par l'Institut interaméricain
de coopération pour l'agriculture (IICA)

La communication ci-après, reçue le 17 février 2009, est distribuée à la demande de l'IICA.

1. Les organisations ayant le statut d'observateur auprès du Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires (Comité SPS) de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) sont invitées à présenter des rapports sur les activités qu'elles ont menées pour promouvoir une meilleure compréhension et une meilleure mise en œuvre de l'Accord SPS. C'est pourquoi l'IICA souhaite présenter quelques mesures ou activités qui, selon lui, pourraient intéresser le Comité.

I. PROJET IICA-FANDC-108

2. Privilégiant une approche internationale, l'IICA a mobilisé beaucoup d'efforts et de ressources ces sept dernières années pour appuyer le développement des capacités institutionnelles dans le domaine des mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS) dans ses pays membres (34 pays des Amériques). Ainsi, il met actuellement en œuvre le projet IICA-FANDC-108 dans 28 pays, avec la collaboration de six autres pays dans le cadre d'une coopération technique horizontale.

3. Le projet est conçu de façon que les pays analysent eux-mêmes le rôle de leurs institutions, qu'ils élaborent un programme d'action national et qu'ils renforcent leur cadre institutionnel, ce que nombre d'entre eux font par l'intermédiaire d'un comité SPS national, ou en créant un tel comité.

4. Le projet a jusqu'ici été mis en œuvre dans 21 des 28 pays visés, qui ont ainsi pu procéder à une auto-analyse à l'aide de l'outil *Performance, vision et stratégie pour les mesures sanitaires et phytosanitaires* (PVS-SPS), élaboré par l'IICA dans la foulée du projet FANDC.

5. Les programmes d'action nationaux mis au point dans le cadre du projet constituent des plans de travail sur deux ans pour les comités nationaux ou les organismes concernés. Des mesures qui pourraient être prises grâce à une coopération technique internationale ont aussi été identifiées. Parmi les mesures mises en évidence dans ces programmes, on trouve: l'élaboration de guides sur les procédures en matière de transparence et le fonctionnement des comités SPS nationaux; l'actualisation des cadres réglementaires; le renforcement des capacités d'analyse des risques; la présentation d'expériences probantes pour sensibiliser les décideurs; l'identification des besoins dans le domaine SPS, etc.

6. Outre les activités pouvant être entreprises au niveau national, des mesures qui pourraient être communes aux pays d'une même région (Amérique centrale, Andes, Caraïbes ou Amérique du Sud) ont été identifiées dans le but d'élaborer un projet régional dans le domaine SPS. Chaque projet régional concerne des mesures ou des questions qui intéressent l'ensemble des pays d'une région.

7. Pour de plus amples renseignements, prière de contacter: ricardo.molins@iica.int (Ricardo Molins) et erick.bolanos@iica.int (Eric Bolaños).

II. FORMATION SUR LES PROCESSUS D'ÉLABORATION DE NORMES INTERNATIONALES APPLIQUÉS PAR LES TROIS ORGANISATIONS SŒURS

8. Dans le cadre du programme de formation élaboré par l'IICA dans le domaine SPS, onze cours de formation ont été donnés sur le processus de normalisation des trois organisations sœurs (Codex Alimentarius, OIE, CIPV).

9. Les objectifs généraux de ces cours étaient les suivants: examiner l'importance des normes, directives et recommandations des trois organisations concernant le commerce international; promouvoir une meilleure compréhension du processus de normalisation aux niveaux national, régional et international, tout en soulignant la nécessité d'obtenir la participation et l'interaction des secteurs public et privé afin de définir les positions nationales; et accroître la participation des pays d'Amérique latine et des Caraïbes aux processus de normalisation.

10. Les organisations partenaires étaient: a) pour les exposés techniques: le Codex Alimentarius, l'OIE et le Comité de protection phytosanitaire du cône Sud (COSAVE); et b) pour le financement des activités: le Département de l'agriculture des États-Unis.

11. Date des activités, champ d'application et participants visés: les cours ont été conçus pour des représentants des secteurs public et privé chargés, directement ou indirectement, d'élaborer et de mettre en œuvre des mesures SPS et d'en surveiller l'application, mais n'ayant guère d'expérience avec les trois organisations sœurs ou possédant peu de connaissances sur elles et sur leur fonctionnement. Ils ont pour but d'augmenter le nombre de personnes compétentes en matière de processus normatifs internationaux.

Objet du cours	Nombre de pays concernés	Nombre de participants	Coût par participant	Durée du cours	Date de mise en œuvre
Codex Alimentarius	28	508	69 \$EU	2 jours	Juin 2008
OIE	28	552	45 \$EU	1 jour	Octobre 2008
CIPV	17	317	47 \$EU	1 jour	Novembre 2008

12. Technique de formation: Les services du Centre de formation à distance de l'IICA (CECADI), situé à San José (Costa Rica), ont été retenus pour donner les cours, ce qui a permis aux pays concernés de participer ensemble à une vidéoconférence interactive se déroulant en temps réel. Les pays ne pouvant recourir à cette technologie ont pu se joindre aux autres par Internet. Seuls les formateurs ont dû se déplacer, les participants demeurant toujours dans leur pays d'origine. Les ateliers ont été donnés sur une base régionale, afin de ne pas saturer la capacité du système et de tenir compte des besoins de chaque région (Amérique centrale, Caraïbes, Andes, Amérique du Sud). Grâce à ces technologies, le coût n'a été que de 45 à 69 dollars par participant (selon le cours), soit un coût très avantageux qui permet d'accroître le champ d'application des cours.

13. Des renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès de: ricardo.molins@iica.int (Ricardo Molins) et ericka.calderon@iica.int (Ericka Calderon).

III. MESURES IMPORTANTES À VENIR

A. ATELIERS SUR L'ÉVALUATION DES RISQUES

14. En collaboration avec l'Université de Nebraska-Lincoln (États-Unis), l'IICA donnera en 2009 des cours régionaux de formation sur l'évaluation des risques liés aux contaminants chimiques et microbiologiques présents dans les aliments. Ces cours seront offerts par vidéoconférence à 32 pays des Amériques, en anglais ainsi qu'en espagnol. Pour de plus amples renseignements, prière de contacter: ricardo.molins@iica.int (Ricardo Molins).

B. ATELIERS SUR LES BONNES PRATIQUES DE PARTICIPATION

15. L'IICA élabore actuellement quatre guides des bonnes pratiques de participation destinés au Comité SPS de l'OMC, à l'OIIE et à la CIPV. Ces guides ont pour but de fournir des renseignements de base essentiels, sur la participation, à tous les délégués qui ne possèdent aucune expérience ou qui doivent représenter leur pays pour la première fois auprès de l'une ou l'autre de ces organisations.

16. Les guides présentent des éléments théoriques et pratiques qui permettront aux délégués de mieux se débrouiller avant, durant et après les réunions, de bien connaître ces organisations, de se familiariser avec leurs réunions et d'apprendre comment en tirer parti. Ces guides de participation seront présentés dans le cadre d'ateliers de formation donnés en 2009. Pour de plus amples renseignements, prière de contacter: ricardo.molins@iica.int (Ricardo Molins) et erick.bolanos@iica.int (Eric Bolaños).

IV. APPUI À LA DIFFUSION DE RENSEIGNEMENTS

17. L'IICA dispose de divers bulletins et systèmes de communication qui favorisent l'échange de renseignements sur les questions SPS et les travaux menés à l'OMC et dans les organisations internationales de référence et les organisations régionales.

18. Le **Bulletin électronique CODEX-MSF *Foro de Opinión*** est consacré tout spécialement aux événements qui surviennent dans le cadre du Codex Alimentarius et du Comité SPS de l'OMC. Il diffuse et analyse les normes et les faits survenus et vise à développer la communication sur ces questions et leur étude. Tous les membres peuvent le consulter sur le site www.iica.org.ar. Des renseignements peuvent être obtenus auprès de: mlfonalleras@iica.int (Lourdes Fonalleras).

19. Le système d'information **AGROSALUD** vise à diffuser des renseignements sur la protection zoosanitaire et phytosanitaire et l'innocuité des produits alimentaires. Son champ d'activité englobe les normes et les actions menées à bien à l'OMC et dans les organisations internationales de référence. Les versions espagnole et anglaise de son site peuvent être consultées respectivement aux adresses suivantes: www.infoagro.net/salud et www.agrihealth.ws/. Des renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès de: ericka.calderon@iica.int (Ericka Calderón).

Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture (IICA)
Protection zoosanitaire et phytosanitaire et sécurité
sanitaire des produits alimentaires
<http://www.infoagro.net/salud>
<http://www.iica.int>
